

**ASSOCIATION DISTRICT
OISE FOOTBALL**

Siège social : 30 chemin de la Petite Vallée
60290 CAUFFRY

SIRET : 780 526 661 00035
APE : 9312Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025



**S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : vdb@vdbassociates.fr
web : vdbassociates.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

Aux Adhérents de l'Association DISTRICT OISE FOOTBALL,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 05 octobre 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association District Oise Football, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 - REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV/ VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux Adhérents.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

**VI/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES
À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

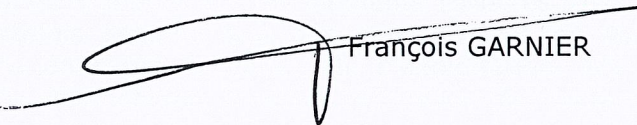
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 08 octobre 2025

VDB ET ASSOCIES
COMMISSAIRE AUX COMPTES
REPRESENTE PAR :

 François GARNIER

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



DISTRICT OISE DE FOOTBALL

BILAN AU 30 JUIN 2025

ACTIF	SAISON 2024/2025			
ACTIF IMMOBILISE	BRUTS	AMORTIS.PROV	30/06/2025	2023/2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	340 000,00	222 748,87	117 251,13	126 428,86
Agenc.Aménagement des locaux	310 298,15	278 625,86	31 672,29	35 926,35
Matériel et Mobilier	31 285,64	31 285,64	0,00	118,80
Matériel audio-visuel	36 478,22	32 446,17	4 032,05	4 148,66
Matériel informatique	33 245,09	24 811,86	8 433,23	10 078,44
Matériel transport	37 515,26	12 348,78	25 166,48	34 545,30
Matériel industriel	1 846,90	123,13	1 723,77	0,00
Autres titres immobilisés	7 947,00	0,00	7 947,00	7 709,00
Bien reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
TOTAL.....1	798 616,26	602 390,31	196 225,95	218 955,41
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
<i>Clubs</i>	133 439,54		128 754,36	88 318,02
Provision clubs impayés		4 685,18		
Autres créances	110 235,19		110 235,19	13 912,75
Produits à recevoir	3 752,00		3 752,00	6 445,75
Subventions à recevoir	37 797,00		37 797,00	7 467,00
Fournisseurs (LFHF FFF)	68 686,19		68 686,19	0,00
Ligue des Hauts de France	0,00		0,00	0,00
Etat	0,00		0,00	0,00
Valeurs mobi de placement	679 301,01		679 301,01	631 327,83
Livret Crédit Agricole	66 240,82		66 240,82	49 748,37
Livret A Crédit Agricole	82 877,26		82 877,26	52 428,69
Livret Epargne Crédit agricole	50 182,93		50 182,93	49 150,77
DAT Sociétaire CA	0,00		0,00	0,00
DAT REGALTO CA	480 000,00		480 000,00	480 000,00
Disponibilités	42 607,75		42 607,75	56 250,63
Crédit Agricole	40 721,32		40 721,32	56 050,70
Crédit Mutuel				
Crédit Lyonnais				
Compte Chèques Postaux				
Caisse Epargne				
Caisse	1 886,43		1 886,43	199,93
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	10 551,52		10 551,52	8 324,03
TOTAL2	976 135,01	0,00	971 449,83	798 133,26
TOTAL.....1+2	1 774 751,27	607 075,49	1 167 675,78	1 017 088,67



DISTRICT OISE DE FOOTBALL

BILAN AU 30 JUIN 2025

PASSIF	SAISONS	
	30/06/2025	2023/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
- Fonds propres statutaires	713 107,23	652 529,90
- Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
- Fonds propres statutaires		
- Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
- Excédent	85 697,55	60 577,33
- Déficit		
Situation nette	798 804,78	713 107,23
Fonds propres consommables		
Subvention investissement biens renouvelables	8 955,00	8 955,00
Subvention Equipement cons dept	142 235,00	142 235,00
Subvention Equipement transport	32 467,00	26 467,00
Subvention matériel Crédit Agricole	3 600,00	3 600,00
Amortis subv investissement	-129 329,25	-115 500,25
TOTAL.....1	856 732,53	778 863,98
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
- Fonds reportés liés aux legs ou donations		
- Fonds dédiés		
TOTAL.....2	0,00	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions achat matériel sportif		
Provisions pour indemnités de départ en retraite	70 184,00	64 098,00
Provisions pour informatisation	0,00	0,00
Provision matériel bureau		
Provisions pour travaux	0,00	
TOTAL.....3	70 184,00	64 098,00
DETTES		
Emprunt Crédit Agricole	0,00	0,00
Emprunt FFF		
Intérêts sur emprunt		
Fournisseurs immobilisations	0,00	0,00
fournisseurs	25 387,58	28 576,81
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 839,85	23 636,40
Dettes fiscales et sociales	81 466,74	70 174,98
Autres dettes (clubs + débiteurs divers)	83 266,08	32 065,00
REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	17 799,00	19 673,50
TOTAL.....4	240 759,25	174 126,69
TOTAL.....1+2+3+4	1 167 675,78	1 017 088,67

DISTRICT OISE DE FOOTBALL
COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2025

GESTION

SAISON 2024/2025

CHARGES	SAISONS		PRODUITS	SAISONS	
	30/06/2025	30/06/2024		30/06/2025	30/06/2024
ACHATS ET CHARGES DE GESTION	182 790,54	211 216,55	PRODUITS DES ACTIVITES	468 349,86	453 292,07
Equipement et petit matériel	16 219,96	4 293,10	Cotisations statutaires :		
Chauffage éclairage eau	7 070,72	5 951,06	Clubs	8 850,00	7 280,00
Entretien réparation biens mobilier	975,78	322,00	Membres du DOF	2 975,00	2 300,00
Fournitures administratives	5 286,61	5 676,73	Droits d'engagement :		
Matériel bureau informatique	1 836,39	1 494,17	Championnat	29 027,00	26 660,00
Matériel informatique club (tablettes)	1 360,83	28 715,48	Coupes	26 002,00	27 025,00
Matériel sportif clubs	0,00	4 632,30	Secrétariat	94 464,00	101 040,00
Billets matches nationaux internationaux	0,00	1 586,00	Inscriptions FOOT-Etudes	952,00	576,00
Location salle et matériel de bureau	9 546,32	12 049,16	Inscriptions examen des Arbitres	4 825,00	2 517,00
Entretien et réparations matériel immobilier	10 475,16	11 513,58	Inscriptions Stages	12 830,00	10 085,00
Maintenance	6 342,24	7 554,30	Billets d'entrée et publicité	1 025,00	1 465,00
Primes d'assurances	4 371,10	3 227,35	Activités annexes	820,00	1 170,00
Abonnements documentation	6 687,87	4 510,65	Droit derogation calendrier	0,00	0,00
Stages divers(Technicien, comptabilité)	50,00	1 950,00	Réclamation	5 476,00	7 390,00
Personnel extérieur à l'association	28 801,00	26 936,00	Amendes		
Honoraires	10 575,06	10 536,63	Absence AG du DOF	8 475,00	15 900,00
Récompenses sportives	4 698,26	4 115,81	Forfaits et autres	31 984,00	40 819,00
Publicité insertion	226,80	2 916,09	Discipline	219 657,00	188 737,00
Frais déplacements Commissions	18 598,86	19 766,80	Statut arbitrage	3 240,00	3 780,00
Frais déplacements Arbitres	1 247,28	515,00	Recettes matches de Coupes :	17 747,86	16 538,01
Déplacements missions	19 934,14	20 382,34			
Frais déplacements C.T.D + adjoint	1 750,91	2 010,00			
Missions, réceptions	3 708,48	5 830,23			
Divers (Pourboires,Fleurs, cadeaux, dons, œuvres, etc...)	9 674,76	11 211,74			
Affranchissement, téléphone, fax	13 352,01	13 509,94			
			PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	472 115,51	423 529,49
			Subvention d'exploitation		
AUTRES CHARGES ACTIONS	203 429,92	189 182,03	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE :		
Sport Etudes CHANTILLY fonctionnement	19 619,62	19 231,29	Fonctionnement	24 016,00	17 311,00
Examen des Arbitres	5 038,52	8 237,07	Conseil Départemental, STAGES	17 382,50	33 400,00
Contrôle arbitrage	11 598,80	12 185,92	Conseil Départemental, EMPLOI EDUCATEUR	14 483,00	9 894,50
Sélections Perfectionnement(jeunes +femin ines)	33 670,48	25 957,81	Conseil Départemental, achat materiel	3 000,00	3 000,00
Stages cadres technique	8 440,16	5 399,88			
Tournois (internationaux en France)	17 733,36	15 133,46			
Stage arbitres	8 774,02	18 497,63	A.N.S		
Caraval des petits As	11 931,37	6 337,76	Manifestations traditionnelles	20 500,00	20 500,00
Festival U11	7 240,91	2 205,51	Accompagnement des clubs		
Remise Label	1 121,38	1 427,96			
Challenge U13 Pitch	4 714,78	3 401,79			
Journée départementale Foot à 5 action citoyenne	8 665,26	5 756,27	LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE :		
Opération futsal senior jeunes féminines	3 943,80	2 239,29	Ligue des Hauts de France	202 528,00	164 511,00
Opération 1000 ballons	18 831,70	19 481,74	Aide emploi Educateur	0,00	0,00
Foot loisir	1 232,00	3 310,50	Autres subventions exploitation	62 171,00	50 800,00
Frais Coupes séniors Chivot , Jeunes, Chal Cons Départemental	26 452,95	27 517,88			
Journée accueil poussins débutants	5 236,81	4 504,12			
Filles de Foot	0,00	1 993,72	FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL :		
AG DOF	6 552,18	2 992,54	F.F.F - SUBV FAFA poste DAP	21 000,00	20 000,00
Octobre rose	813,75	603,22	F.F.F - Contrat objectif	59 225,00	58 176,00
Accompagnement des clubs	318,07	190,27	F.F.F Subvention milieu scolaire	5 875,00	6 875,00
Winter Cup	0,00	1 476,40	Ristourne L.N.F. PREFORMATION	10 606,01	9 254,99
Subvention à l'Amicale des Arbitres	750,00	550,00	F.F.F Développement arbitrage amateur	1 500,00	9 500,00
Subvention à l'Amicale des Educateurs	750,00	550,00	F.F.F Développement arbitrage technique	1 000,00	0,00
			F.F.F Aide informatisation	0,00	0,00
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4 812,77	8 328,60	AUTRES :		
Cotisations CFSSEO CDOS ANPDEF Etc	1 171,00	615,00	Subvention Exceptionnel Apprenti	4 000,00	1 500,00
SACEM droits auteurs et reproductions	0,00	0,00	Participation finale nationale challenge futsal feminin	0,00	0,00
Régularisation clubs radiés	0,00	709,80	Participation Crédit Agricole Finale DOF	11 000,00	11 000,00
Frais de gestion courante	3 641,77	7 003,80	Participation congrès ANPDF	0,00	0,00
			Quote part subv vire resultat	13 829,00	7 807,00
IMPOTS ET TAXES	10 937,13	14 409,03			
Impôts fonciers	3 158,00	2 927,00			
Taxes sur les salaires	2 473,24	8 543,10	Versements des fondateurs ou consommations		
Taxe formation professionnelle	5 305,89	2 938,93	de la dotation consomptible		
			Ressources liées à la générosité du public		
			- Dons manuels		
CHARGES DE PERSONNEL	379 127,35	425 933,53	- Mécnats		
Salaires personnel administratif	282 561,87	323 370,41	- Legs, donations et assurances-vie		
Charges sociales	90 759,21	112 399,78	Contributions financières		
Médecine du travail	960,00	752,40			
Indemnités et provision s/ congés payés	2 670,75	-6 989,13			
Charges s/ provision congés payés	1 565,08	-3 599,91	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	22 028,08	26 917,55
Autres charges du personnels	610,44	0,00	Dons bénévolat	19 024,08	23 852,97
			Dons clubs téléthon	1 298,00	1 820,00
			Dons clubs octobre rose	1538	770,5
			Clubs créditeurs radiés	0,00	140,00
DOT. AMORT. ET PROVISIONS	114 342,56	65 237,13	Produit gestion courante	168,00	334,08
Dotation aux provisions achat matériel bureau	0,00	0,00			
Dotation aux amortissements	30 854,58	23 725,14			
Dotation aux provisions cubs inactifs	1 142,98	10 552,99			
Dotations provisions pour travaux	0,00	0,00	REPRISE SUR PROVISIONS	10 368,79	66 428,34
Dotation aux provisions indemnités départ en retraite	6 086,00	5 689,00	Reprise sur charges tablettes	0,00	0,00
Dotation provision remboursement frais de secretariat	47 232,00	25 260,00	Report ressources sur provisions non utilisées	0,00	0,00
Dotation provision remboursement engagement championnat	29 027,00	0,00	Reprise sur provision créances	7 010,79	19 945,34
			Reprise provisions départ retraite	0,00	41 514,00
			Reprise provisions sur travaux	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES	596,58	552,36	Reprise provisions milieu scolaire	3 358,00	4 969,00
Frais financiers	164,58	160,56			
Intérêts sur emprunts	0,00	0,00			
Frais teletrans	300,00	300,00	PRODUITS FINANCIERS	8 872,16	5 269,17
Frais change et carte bancaire gestion tresorerie	132,00	91,80	Intérêts	8 872,16	5 269,17
Reports en fond dédiés			Utilisation des fonds dédiés		
SOUS - TOTAL	896 036,85	914 859,23	SOUS-TOTAL	981 734,40	975 436,56
RESULTAT EXERCICE	85 697,55	60 577,33			
TOTAL	981 734,40	975 436,56	TOTAL	981 734,40	975 436,56
Charges des contributions volontaires en nature			Contributions volontaires en nature		
- Secours en nature			- Dons en nature		
- Mises à disposition gratuite de biens			- Prestations en nature		
- Prestations en nature			- Bénévolat		
- Personnel bénévole					
Total	0,00		Total	0	

Afin de se conformer au règlement ANC 2022-06, les rubriques de charges et produits exceptionnels ont été reclassées dans les charges et produits d'exploitation.
Pour assurer la comparabilité, les états financiers de l'exercice précédent ont été retraités de manière homogène

SAS VUB et AS
Commissaire aux Comptes

L' ANNEXE

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2025 dont le total est de € 1 167 675,78 et au compte de résultat présenté sous forme de liste, et présente un résultat de € 85 697,55

Les états financiers ont été établis en conformités avec les différents principes comptables généraux du règlement ANC 2014-03 , sous réserves des dispositions particulières du règlement ANC 2018-06 relatif au plan comptable associatif et du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025.

Les notes et tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

INFORMATIONS	NOTE N°	OBSERVATIONS
I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	0*	X
II - REGLES ET METHODES COMPTABLES	1	X
III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT		
a) Capital et réserves		
- Capital social	2	NEANT
- Parts bénéficiaires	3	NEANT
- Ecart de réévaluation	4	NEANT
b) Provisions		
- Etat des provisions	5	X
c) Actif immobilisé & amortissements		
- Etat de l'actif immobilisé	6	NEANT
- Etat des amortissements	7	NEANT
- Immobilisations incorporelles		NEANT
. Frais d'établissement	8*	NEANT
. Frais de recherche et de développement	9*	NEANT
. Fonds commercial	10*	NEANT
. Autres immobilisations incorporelles	11	NEANT
- Immobilisations corporelles	12	X
- Immobilisations financières		
. Titres immobilisés	13	NEANT
. Créances immobilisées	14	NEANT
d) Actif circulant & dettes		
- Stock et en-cours	15	NEANT
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles	16	NEANT
- Créances et dettes	17	X
- Etat des échéances des créances et dettes	18	NEANT
- Avances aux dirigeants	19	NEANT
- Valeurs mobilières de placement	21	NEANT
- Différence d'évaluation sur titres de placement	22	NEANT
- Disponibilités	23	X
e) Comptes de régularisation		
- Charges et produits constatés d'avance	24*	X
- Charges à répartir	25*	NEANT
f) Autres éléments du bilan		
- Primes de remboursement des obligations	26*	NEANT
- Ecart de conversion (actif-passif)	27	NEANT
g) Eléments concernant plusieurs postes du bilan	28*	NEANT
h) Compte de résultat		
- Charges & produits financiers concernant les entreprises liées	32	NEANT

INFORMATIONS	NOTE N°	OBSERVATIONS
IV -ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
. Dettes garanties par des sûretés réelles	35*	NEANT
. Montant des engagements financiers hors crédit-bail	36*	NEANT
. Informations en matière de crédit-bail	37*	NEANT
. Engagements en matière de pensions & retraites	38	X
. Identité de la société consolidante	40	NEANT
. Liste des filiales & participations	41*	NEANT
. Droit Individuel à la Formation	42	X
V - INFORMATIONS PARTICULIERES		X

L'entreprise n'est pas concernée par les notes 20, 29, 30, 31, 33, 34 & 39.
(*) Information obligatoire
(NS) : Information non significative.

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

NOTE 0

Nous avons embauché un apprenti le 28 Octobre 2024, puis nous avons eu l'absence d'un salarié durant la moitié de l'exercice. Dans la poursuite d'apprentissage de Mme HURTEL, nous avons conclu un CDD d'un an à compter du 1er septembre 2024.

Le protocole financier conclu entre la Ligue de Football des Hauts-de-France et le District a fait l'objet d'une revalorisation à la hausse.

Application du règlement ANC n° 2022-06
À compter du 1er janvier 2025, le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers est entré en vigueur. Ce texte modifie la présentation du compte de résultat en supprimant la rubrique « Résultat exceptionnel » et en reclassant les charges et produits correspondants dans les rubriques d'exploitation ou financières, selon leur nature. En conséquence, les comptes antérieurement enregistrés en "charges exceptionnelles" (classe 67) et "produits exceptionnels" (classe 77/78/79) ont été ventilés dans les rubriques appropriées (dotations, autres charges ou produits d'exploitation, produits financiers, etc.). Ces modifications n'ont pas d'incidence sur le résultat net, mais modifient la présentation et la comparabilité de certaines rubriques par rapport aux exercices précédents.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE 1

A) PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes annuels au 30/06/2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et des règlements ANC n°2014-03 du 05 juin 2014 et du règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi que du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers/

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 et de l'ANC 2022-06, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

- Le District assure la gestion du football sur le Territoire.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- Organiser, développer et contrôler l'enseignement de la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire.
- Délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales
- Entretenir toutes les relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts et ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif.
- Défendre les intérêts moraux et matériels du football dans le Territoire
- Prendre toute participation conforme à son objet statutaire

Les moyens mis en oeuvre :

- Bénévoles
- Diverses commissions
- Intervention dans le milieu scolaire
- Création, organisation et gestion de compétitions sur le Territoire
- Actions

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

SAS VDB & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

PROVISIONS

ETAT DES PROVISIONS

NOTE 5

DEPRECIATION DES CREANCES	N - 1	DOTATION	REPRISE	N
Créances sur clubs	10 553	1 143	7 011	4 685
Provision pour fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	N - 1	DOTATION	REPRISE	N
Engagement à réaliser sur subventions de fonctionnement perçues	0	0	0	0

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Montant au début de l'exercice	Augmentation Dotations	Diminutions Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	0			0
Provisions achat matériel sportif	0			0
Provisions pour indemnités de départ en retraite	64 098	6 086	0	70 184
Provisions pour informatisation	0			0
Provision matériel bureau	0			0
Total	64 098	6 086	0	70 184

III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NOTE 12

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Conformément au règlement ANC 2014-03, les biens le justifiant sont décomposés. Il en est ainsi de l'immeuble inscrit à l'actif du bilan.

Les durées d'amortissements des composants de l'immeuble sont les suivantes :

Structure :	40 ans	Linéaire
Toiture :	20 ans	Linéaire
Menuiseries extérieures :	20 ans	Linéaire
La durée d'utilisation pondérée de l'immeuble ressort à 28,50 ans.		

Pour tous les biens, les amortissements sont calculés selon leur durée d'utilisation. Les actifs corporels sont dépréciés s'il est détecté à la date de clôture de l'exercice, un indice de perte de valeur.

	DUREE	METHODE
Constructions	20 à 40 ans	Linéaire
Aménagements, Agencements divers	5 à 20 ans	Linéaire
Mobilier, Matériel de bureau	5 à 10 ans	Linéaire
Equipeement audiovisuel et informatique	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire

Variations des immobilisations 6 630

Actifs Immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	784 039	7 887	1 257	790 669
Immobilisations financières	7 709	238	0	7 947
Total	791 748	8 125	1 257	798 616

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	572 793	31 195	1 257	602 390
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	572 793	31 195	1 257	602 390

ACTIF CIRCULANT ET DETTES

CREANCES ET DETTES

NOTE 17

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les soldes dus correspondant à des créances sur des clubs en retard de paiement depuis plus d'un an, dont la radiation n'a pas été prononcée, ont été dépréciés pour leur totalité soit 13 173,88 € en raison d'un très faible espoir de recouvrement.

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1) (2)	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0
Clients douteux ou litigieux	0		0
Autres créances clients bruts	133 440	133 440	0
Dépréciations des créances clients	-4 685	-4 685	
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurités sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Etat et autres collectivités	0	0	
- impôt sur les bénéfices	0	0	0
- taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0
- autres impôts, taxes, versements assimilés	0	0	0
- divers	0	0	0
Groupes et associés (2)			0
Débiteurs divers	68 686	68 686	0
Produits à recevoir	3 752	3 752	
Charges constatées d'avance	10 552	10 552	0
Total	211 744	211 745	0

- (1) Montant :
- prêts accordés au cours de l'exercice
- remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires conver. (1)	0	0	0
Autres emprunts obligataires (1)	0	0	0
Emprunts , dettes	0	0	0
- à 1 an maximum			
- à plus d'un an			
Emprunts, dettes financiers divers (1) (2)	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	58 227	58 227	0
Personnel et comptes rattachés	38 127	38 127	0
Sécurité sociale, aut org sociaux	40 643	40 643	0
Etat et autres			
- impôt sur les bénéfices	0	0	0
- TVA	0	0	0
- oblig cautionnées	0	0	0
- autres impôts	2 697	2 697	0
Dettes immob cptes rattachés	0	0	0
Groupe et associés (2)	0	0	0
Autres dettes (pension titres)	83 266	83 266	0
Dettes représent. Titres emprunt	0	0	0
Produits constatés d'avance	17 799	17 799	0
Total	240 759	240 759	0

- (1) Emprunts souscrits dans l'exercice
Emprunts remboursés dans l'exercice
(2) Emprunts, dettes associés

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2025	Exercice clos le 30/06/2024
Créances rattachées à des participations	0	0
Autres titres immobilisés	0	0
Prêts	0	0
Autres immobilisations financières	0	0
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Autres créances	3 752	6 446
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	0	0
Total	3 752	6 446

CHARGES A PAYER

Charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2025	Exercice clos le 30/06/2024
Emprunts obligatoires convertibles	0	0
Autres emprunts obligatoires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 348	16 503
Dettes fiscales et sociales	63 988	58 761
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Total	71 336	75 264

DISPONIBILITES

NOTE 23

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NOTE 24

	EXPLOITATION	FINANCIER	EXCEPTIONN.	TOTAL
Charges constatées d'avance	10 552			10 552
Produits constatés d'avance et clients créditeurs	17 799			17 799

IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES
INFORMATIONS

. ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES

Provisions pour indemnité de départ en retraite

L'association a comptabilisé une provision pour indemnité de départ à la retraite de 70 185 euros, calculée selon les hypothèses suivantes :

Mise à la retraite à l'initiative de l'employeur, 50% et départ volontaire 50% l'indemnité de départ à la charge de l'employeur, a été majorée de la contribution patronale de 54 % entré en vigueur

L'indemnité calculée résulte de l'application de l'article L. 122-10 du code du travail.

L'échéancier au termes est le suivant :

de 1 à 10 ans	63408
de 10 à 20 ans	1689
au-delà de 20 ans	5088
	70 185 €

NOTE 38

La provision a été impactée par un départ en retraite sur l'exercice.

V - INFORMATIONS PARTICULIERES

A) Financement

L'association pour répondre à sa vocation dispose de moyens financiers qui lui sont assurés par subvention et recettes propres.

Les subventions accordées en vue d'assurer une participation au financement de biens durables par l'association sont repris "en fonds associatifs" lorsque les biens financés sont renouvelables et en subvention d'investissement dans le cas contraire.

NOTE 42

A ce titre, nous avons bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental d'un montant initial de 142 235 euros pour l'acquisition des locaux de CAUFFRY, cette dernière fait l'objet d'une reprise en résultat sur la durée pondérée d'utilisation de la construction soit 28,5 ans, suite à l'application de la méthode des composants sur l'immeuble financé. La quote-part de subvention virée au résultat s'élève à 4 992 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025.

A ce titre, nous avons bénéficié d'une subvention par le Crédit Agricole Brie Picardie d'un montant initial de 3 600 euros pour l'acquisition d'un écran interactif, cette dernière fait l'objet d'une reprise en résultat sur la durée pondérée d'utilisation du matériel informatique soit 5 ans, suite à l'application de la méthode des composants sur le matériel financé. La quote-part de subvention virée au résultat s'élève à 720 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025.

A ce titre, nous avons bénéficié d'une subvention par la Fédération Française de Football d'un montant de 14000 €, par le Conseil Régional d'un montant de 7467 € et de la part du Crédit Agricole Brie Picardie d'un montant initial de 5000 euros pour l'acquisition d'un véhicule 9 places, cette dernière fait l'objet d'une reprise en résultat sur la durée pondérée d'utilisation du matériel informatique soit 4 ans, suite à l'application de la méthode des composants sur le matériel financé. Nous avons reçu sur la saison une subvention accordé par le Conseil Départementa de 6000 €. La quote-part de subvention virée au résultat s'élève à 8117 euros au titre de l'exercice closle 30 juin 2025.

B) Bénévolat

Au titre d'actions bénévoles, on peut estimer à plus de 3000 heures le temps consacré par le comité directeur et ses diverses commissions.

En application des dispositions fiscales un montant de 19 024,08 € euros a été comptabilisé après renoncement au titre de remboursement de frais, engagés par :

. Des membres du Conseil d'Administration	11139,10
. Des accompagnateurs	7884,98
	19024,08

et ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

E) Tableau de variation des fonds propres

Libellé	à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	652 529,90		60 577,33	0,00	713 107,23
Réserves					
Excédent ou déficit de l'exercice	60 577,33		25 120,22		85 697,55
TOTAUX	713 107,23	0,00	85 697,55	0,00	798 804,78

E) Effectifs

Le District Oise de Football comptabilise un total de 11 salariés sur l'exercice 2024/2025

- 6 Administratifs
- 1 Technnicien
- 2 Educateurs
- 1 Apprentis
- 1 Technicienne de surface